



UNPNC INFO-ACG⁵

13 AVRIL 2023

La Direction a diffusé son projet final d'ACG PNC 2023-2028, le vendredi 7 avril en soirée, soit un mois après la composition du nouveau paysage syndical.

NÉGOCIATIONS ACG : Chronologie

Dès le 7 mars, lendemain des élections, nous sommes officiellement entrés dans le processus de négociations en cours, afin d'apporter nos axes d'amélioration aux textes de l'ACG, et avons formulé des propositions susceptibles de pouvoir faire sortir les négociations de l'impasse...

Dès le début des tractations qui ont duré 24 mois, la Direction a imposé une contrainte forte : l'augmentation des ratios PNC/PAX en Y pour atteindre 1 pour 50, et conséquemment, le retrait de PNC sur certaines machines.



Bien avant la période des élections, nous avons commencé à travailler sur l'ACG afin que le jour J (le 7 mars) nous puissions être opérationnels et nous engager pleinement dans les négociations.

Ne disposant que d'un mois pour travailler un accord sur lequel les autres OS travaillaient depuis 2 ans déjà, l'UNPNC a demandé davantage de temps afin d'approfondir certains chapitres et pouvoir formuler des propositions de sortie de crise novatrices.

Ce délai supplémentaire nous ayant été refusé, cela ne nous a, toutefois, pas empêché de travailler davantage, plus efficacement, et de faire émerger des solutions et des alternatives !

En cela, nous avons tenu nos engagements et avons été force de travail et de proposition sur notre ACG, malgré la contrainte liée à la révision des ratios PNC/PAX.



NOS DEMANDES

Afin d'éviter toutes confusions sur ce sujet, nous avons volontairement choisi de renoncer au terme COMPO-PEQ : en effet ce n'est pas tant la composition d'équipage qui fait la charge de travail, que le ratio PNC/PAX par machine.

Ainsi, à nombre de PNC constant, mais en supprimant des galeries ou en réaménageant les cabines avec davantage de sièges, la charge de travail peut augmenter, sans que la composition d'équipage n'en soit modifiée...

Dès le début de notre travail de négociation, nous avons pris en compte cet élément « bloquant » et l'avons pleinement inclus dans notre réflexion : **Si la Direction maintient sa volonté de revoir les ratios PNC/PAX, de quels leviers disposons-nous afin d'alléger malgré tout la charge de travail à bord ? comment pouvons-nous diminuer la fatigue liée et ses effets ? Mais également comment astreindre la Direction à s'engager à un véritable travail autour de l'ergonomie, des services, de la QVT ? Ceci afin d'alléger l'effort supplémentaire fourni et de donner des compensations fortes au PNC, face aux nouveaux ratios que la Direction veut nous imposer.**

01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



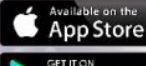
unpnc_officiel



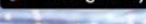
airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the App Store



GET IT ON Google Play



UNPNC INFO-ACG⁵

13 AVRIL 2023

UNE PREMIÈRE SOLUTION A ÉTÉ PROPOSÉE PAR L'UNPNC, consistant à créer un ACG global contenant tous les chapitres de l'ACG + un accord distinct regroupant notamment les ratios PNC-PAX, l'ergonomie à bord, les services, la QVT, etc.

**CARRIÈRE / RÉMUNÉRATION / COUVERTURE SOCIALE / CONGÉS / TEMPS ALTERNÉ / RÈGLES D'UTILISATION LC & MC / BASES PROVINCES
DURÉE DE L'ACCORD 5 ANS**



**ACCORD ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :
RATIO PNC-PAX-CHARGES DE TRAVAIL /
ERGONOMIE DES ESPACES DE TRAVAIL
ET PROTOCOLES DE SERVICES /
ARMEMENT GALLEY / PENIBILITÉ
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

En intégrant un accord distinct dans notre ACG, ceci nous permettait, dans la première partie, de sécuriser la partie globale de l'ACG qui contient tous les éléments clés de notre métier, sans valider les nouveaux ratios (Ratios mis en place par note de Direction) ni renoncer à pouvoir négocier sur les sujets importants de notre travail à bord contenus dans l'accord distinct « d'environnement ».



La première ambition de cette proposition étant de pouvoir sortir de l'impasse sociale que représente un ACG PNC en note de Direction. Une fois nos accords protégés, nous pouvions alors travailler sur tous les éléments contenus dans l'accord distinct.

Le reproche nous a été fait par d'autres OS de vouloir mentir aux PNC en dissimulant ou « mettant sous le tapis » le point de blocage que représentent les nouveaux ratios PNC/PAX.

Or dès le début de notre travail, nous avons toujours affirmé qu'en face des nouveaux ratios imposés par la Direction, de véritables compensations devaient être mises en place !

FACE AUX RÉTICENCES, L'UNPNC A ALORS PROPOSÉ UNE DEUXIÈME SOLUTION :

Cadrer l'accord distinct, en y incluant un accord de périmètre doté d'un rétroplanning de négociations qui engage Direction et OS, avec des objectifs définis sur les sujets contenus dans l'accord. Le but étant d'engager concrètement toutes les parties à travailler dans une limite de temps fixée au 31 octobre 2023. Passé ce délai, soit l'UNPNC validera l'accord, soit elle prendra ses responsabilités, comme en 2007...

Ceci nous permettait également de faire un premier bilan sur l'augmentation de la charge de travail à bord, et d'identifier précisément toutes les pistes d'amélioration à envisager ou à intégrer dans l'accord cadre.

L'objectif des propositions de l'UNPNC étant de ne pas transformer d'emblée la notion de ratio PNC/PAX en seul argument politique bloquant, sans formuler aucune proposition concrète (ce qui s'est produit ces 2 dernières années) mais d'engager la Direction à faire tous les efforts nécessaires pour compenser la charge de travail supplémentaire.

Mais, au moment où nous écrivons ces lignes, le manque de confiance entre les différentes parties, et les intérêts politiques, ont hélas pris le pas sur les propositions novatrices formulées par l'UNPNC. La Direction semble avoir fait le choix de travailler avec les mêmes syndicats qui ont mené à l'impasse ces 2 dernières années.

Nous en prenons acte, que chacun assume ses choix et responsabilités...

01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



unpnc_officiel



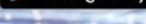
airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the App Store



GET IT ON Google Play

BASE DE L'ACG (Référence accord collectif PNC 2017-2023)

- + Garantie de maintien de la flotte LC
- + Pas de départ contraint pendant la durée de l'accord
- + Amélioration des indemnités de cessation de service
- + Emploi PNC : embauche d'a minima 250 PNC en CDI sur les 24 prochains mois.

« ÉVOLUTIONS »

- Suppression des rotations déroga- toires (au 1^{er} juin 2023)
- 1 stabilité sur saison été (en test sur été 2023)
- Réévaluation prime pour les OK VOL week-ends et jours fériés à 150€ (tous réseaux)
- 2 périodes de TAF accolables entre 2 mois consécutifs.
- Prime de 100€ sur certains vols multi-tronçons + attribution chambre possible à l'arrivée
- Passage CCP après 4 ans de CC iso 8, et CC 6 ans iso 8 ans
- Lors d'un BR, en cas de retard infé- rieur à 1H30 prévenu dans les temps, la plage est maintenue et dé- calée en fonction du retard
- Sur MC :**
- Passage de 36 à 33 jours de ré- serve
- Réduction du TSV de 11h à 10h sur le dernier jour d'un 4 ON
- Pas de réserve hors base-sauf vo- lontariat (si accord = 24H de RADD)



**ACG PNC
2023-2028
(5 ans)**

A VENIR...

« DÉGRADATIONS »

- LC - Évolution des ratios PNC/PAX :
- B787 30/21/228 = 10 avions
En W-Y = 249 pax / 5 PNC iso 6
41.5 pax vs 49,8 pax
+ 8,3 PAX/PNC
- A350 v2 48/32/212 = 19 avions
En W-Y = 244 pax / 5 PNC iso 6
40.6 pax vs 48.8 pax
+ 8.2 PAX/PNC
- B772 28/32/268 = 18 avions
En W-Y = 300 pax / 6 PNC iso 7
42.9 pax vers 50 pax
+ 7.1 PAX/PNC
- 47 avions impactés (aujourd'hui)
- Augmentation de la charge de tra- vail par l'ajout d'offres au sol, en vol + fin de vol...
- Sur MC :** Évolution des ratios PNC/PAX sur MC :
- A220 : 3 PNC iso 4 sauf sur AMS/GVA/LHR/ZRH
- Aucune réelle amélioration des con- ditions de travail MC ni compensa- tion de la pénibilité
 - Aucune garantie de maintien de la flotte MC
 - Base Orly délaissée...

Future négociation d'un accord relatif à l'environnement de travail :

- Lancement d'une étude technique sur la faisabilité d'une subrogation en cas d'arrêt maladie
- Amélioration des règles de stabilité et de proratisation
- Mise en place d'un atelier sur les rotations MC dans ce cadre

Consultation ultérieure des PNC sur la satisfaction BIDDING pour ajustements –éventuel retour vers système DDA



UNPNC INFO-ACG⁵

13 AVRIL 2023

NÉGOCIATIONS ACG : D'UN ÉCHEC A ... ?

Nous avons toujours senti que notre présence à la table des négociations ne serait pas la bienvenue, mais pour autant, nous n'avons jamais renoncé aux objectifs que nous nous sommes fixés lors de la création de l'UNPNC : **servir l'intérêt général, sans compromission politique ni idéologique !!!**

Nous n'avons pas de reproche à formuler aux autres OS, chacun travaille selon sa méthode.

Nous regrettons en revanche que des considérations politiques et l'enfermement dans certaines pratiques et conceptions du dialogue social ne permettent pas de pouvoir s'entendre, et de mettre en action des propositions novatrices - juste parce qu'elles ont été formulées par l'UNPNC-CFDT.

En théorie, la gestion de la politique sociale PNC n'appartient pas à une OS en particulier. Dans les faits, certaines OS se refusent purement et simplement à prendre en considération ce qu'elles sentent comme étant attentatoire à la mainmise qui est la leur, depuis de trop nombreuses années, sur nos ACG successifs.

Manque d'inspiration ou de fraîcheur ? De confiance ? Lassitude ? Au final, les négociations sont terminées et l'entreprise a, de facto, présenté un projet réajusté par rapport à celui de 2021.

Pour l'UNPNC, en respect des textes de notre syndicat, une consultation en ligne de tous nos adhérents sera organisée, afin que chacun puisse s'exprimer POUR ou CONTRE la mise à signature, par l'UNPNC, de l'ACG présenté par la Direction.

Votre participation à ce référendum est indispensable, pour ne pas dire qu'une obligation morale doit vous pousser à y contribuer !

Seule condition pour pouvoir y participer : être adhérent à l'UNPNC ET à jour de vos cotisations à la date d'ouverture de la consultation.



Un lien individuel vous sera envoyé par mail afin d'y participer du 14 avril 18H00 jusqu'au 23 avril 18h00. **La décision qui sera prise par la majorité de 2574 adhérents (soit plus de 50% de votants) s'imposera à tous.**

**ACG 2023-2028 :
Si + de 50% de Signataires
= Accord Validé**

**30 à 50 % de Signataires :
Référendum possible par la Direction**

Rappel de la représentativité PNC en % :

UNPNC-CFDT=25,6%
SNPNC-FO=19,50% / UNSA PNC=19,505% UNAC
CFE-CGC=17,95% / SNGAF=17,43%

A ce stade, nous sommes préoccupés par l'absence de proposition satisfaisante de la part de la Direction.

Cet accord contient certes quelques éléments positifs, mais globalement pas assez de compensations pour « désamorcer » le sujet des ratios PNC/PAX...

En accordant du temps à la négociation dans un périmètre incluant l'ensemble ratios -compensations, la Direction ferait démonstration de sa bonne volonté de parvenir à un accord satisfaisant pour tous.

L'UNPNC reste motivée et mobilisée dans la dernière ligne droite, pour faire bouger les lignes !

01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



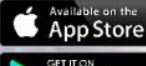
unpnc_officiel



airfranceunpnc@gmail.com



L'équipage



Available on the App Store



GET IT ON Google Play